PC.33.1

FORMULAIRE DE DÉCLARATION REDEVANCE BUREAUX

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OPERATION
QUAI DE LA GIRONDE
Programme mixte anciens entrepots EMSALEM
Quai de la gironde , 75019 PARIS

MAITRE D'OUVRAGE
SAS QUAI DE LA GIRONDE
25 Allée Vauban
CS 5006859 562 LA
MADELEINE CEDEX

MAÎTRISE D'OEUVRE
PETITDIDIERPRIOUX
47, rue Popincourt
75011 Paris
FRANCE
+33 (0)1 58 30 53 53

PPX
PETITDIDIERPRIOUX
ARCHITECTES

SAS QUAI DE LA GIRONDE
SAS au capital de 10 000 Euros
RCS LILLE METROPOLE 908 570 914
Siège Social : 25 allée Vauban - CS 50068 - 59562 La Madeleine Cedex
Bureaux : 10 rue de Vienne - TSA 60030 - 75801 Paris Cedex 06

DESCRIPTION
PC 33.1
formulaire de déclaration redevance bureaux

EMETTEUR	ECHELLE
PPX	

0 2 4 6 8 10 m

LEGENDE
Limite unité foncière

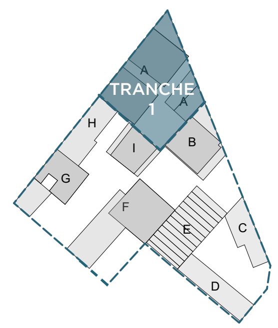

PC 32

PROJET DE CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE

INDICE
PIÈCE MODIFIÉE

PHASE
PC

DATE : MARS 2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

cerfa N° 14600*01

- ☐ de locaux à usage de bureaux
- ☒ de locaux commerciaux
- ☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☒ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : SAS QUAI DE LA GIRONDE Prénom :

N° SIRET : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)) 25 allée Vauban

Lieu-dit : Commune : LA MADELEINE

Code postal : 59110 BP : ☐☐☐ Cedex : ☐☐

Propriétaire ☐ Locataire[1] : ☐ Maître d'œuvre[1] ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)) 16-22 Avenue Corentin CARIOU

Lieu-dit : Commune : PARIS

Code postal : 75019 BP : ☐☐☐ Cedex : ☐☐

Section cadastrale et numéro des parcelles | BK | 12 \| 13

3. Locaux existants

Affectation actuelle Commerce Inutilisés Oui ☐ non ☒ depuis le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Utilisateur actuel Multiple

Nom ou raison sociale : Prénom :

Les locaux en cause ont ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☐ non ☐

Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :

Numéro date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

Numéro date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Surface passible de la redevance Montant : Euros ☐ Francs ☐

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :

Affectation prévue Commerce Agrément[2] : date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Numéro

[1] Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
[2] Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

Futur ulisateur :

Nom ou raison sociale : Inconnu Prénom :

N° SIRET : ☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

Commune :

Code postal : ☐☐☐☐☐ BP : ☐☐☐ Cedex : ☐☐

Futur propriétaire :

Nom ou raison sociale : Inconnu Prénom :

N° SIRET : ☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

Commune :

Code postal : ☐☐☐☐☐ BP : ☐☐☐ Cedex : ☐☐

Représentant (dans le cas de société ou indivision) :

Nom ou raison sociale : Prénom :

N° SIRET : ☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

Commune :

Code postal : ☐☐☐☐☐ BP : ☐☐☐ Cedex : ☐☐

5. Surfaces des locaux projetés

5.1. Surfaces à construire ou à transformer

Affectation des surfaces	Surface totale créée[3] ou transformée	Surface à déduire non passible de la redevance[4] (colonne b)	Surface passible de la redevance (colonne c = colonne a – colonne b)
Bureaux			
Commerce	817	21	796
Stockage			

Observations éventuelles

- Surfaces des locaux existants à usage de commerce

Affectation des surfaces	Surface totale existante	Surface à déduire	Surface passible de taxe
Commerce	1993	14	1979

Au regard du différentiel entre les surfaces du projet et les surfaces existantes et en vertu de l'article L520-7 du Code de l'Urbanisme, il n'y a aucune surface passible de TCBCS sur ce permis de construire.

Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.

Date 15/02/24

Nom, prénom et signature du déclarant ROUBLET Constance

[3] Indiquez la surface créée telle que définie par l'article R 331-7 du code de l'urbanisme. « Article R.331-7. – La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :
« a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
« b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;
« c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ».

[4] Indiquez ici les surfaces non passibles de la redevance en application des articles L. 520-6, L. 520-8, et R. 520-1-2 du code de l'urbanisme, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires et les surfaces de stationnement, circulations comprises.